



Mesures de base contre la propagation du virus CORONA

	Gardez toujours une distance d'au moins 1,5 m pendant toutes les activités, pendant les pauses déjeuner, pendant les réunions, pendant le transport,....
	Le port d'un masque buccal sur le lieu de travail est obligatoire si une distance de 1,5 m des passants ne peut être maintenue pendant le travail, à l'intérieur comme à l'extérieur.
	En tant que masque buccal, seuls un masque buccal chirurgical, un masque buccal en tissu fréquemment lavé, un masque buccal FFP2 sans valve d'expiration et des foulards, bandanas ou buffs ne sont PAS autorisés.
	Toute personne qui se sent malade doit le signaler immédiatement à son supérieur immédiat et rester chez elle et doit suivre la procédure décrite sur https://www.info-coronavirus.be/fr/quarantaine-isolement/
	Lorsque vous arrivez sur le site, utilisez les poignées du panneau d'information sur le site.
	Lavez-vous les mains suffisamment souvent et soigneusement avec du savon. La direction du site fournit suffisamment de savon pour les mains pour chaque lavabo!
	Toussez ou éternuez loin de vos collègues et spectateurs ou dans votre coude si nécessaire.
	Utilisez autant que possible votre propre équipement de travail et vos outils. Si des outils sont néanmoins transmis, ils doivent d'abord être désinfectés.
	Lors du transport vers le chantier, un maximum de 2 personnes par rangée par véhicule est autorisé et un masque buccal ou un bouclier en plexiglas est obligatoire pour tous les occupants!



Mesures de base contre la propagation du virus CORONA

	Manger à l'extérieur autant que possible ou manger par équipes, maximum par 3 dans le hangar, à une distance de 1,5 m et non directement les uns en face des autres. Nettoyez les tables et les chaises après chaque utilisation, y compris après les réunions.
	Une toilette est fermée et attribuée à un groupe fixe (par exemple 1 par sous-traitant) qui est responsable du nettoyage périodique lui-même.
	Un maximum de 3 personnes est autorisé dans le vestiaire en même temps.
	Rencontrez ou consultez le plus possible numériquement ou à l'extérieur à bonne distance et en petits groupes et avec un masque buccal. Le port d'un masque buccal est obligatoire pour tout le monde lors de l'entrée dans la chaîne de conférence ou la chaîne de bureaux. Ceci est clairement affiché sur la porte d'entrée.
	Lors de l'entrée dans un bâtiment coupe-vent, le port d'un masque buccal est obligatoire et il est interdit de fumer. Une fois sur le lieu de travail et à une distance de 1,5 m des spectateurs, le masque buccal peut être retiré.
	Les règles de distance doivent être respectées tant horizontalement que verticalement (voir échafaudages, plates-formes aériennes, travaux de béton, travaux de coffrage,...).
	Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont ni prêtés ni transmis. Le port de gants de travail est fortement recommandé et les autres EPI nécessaires restent obligatoires en fonction des risques présents.
	Les employés qui sont récemment revenus de zones à l'étranger à haut risque (zones en rouge) doivent suivre la procédure décrite sur: https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/
	Le responsable du site de Vandenbussche est le point de contact si le gestionnaire de corona du site! Toute constatation d'une suspicion d'infection ou de maladie chez ses propres employés ou employés de sous-traitants doit être signalée!